

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JUIN 2017

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme DAIGURANDE Christelle, M. JANVIER Valery, M. SCHULER Sylvain

ABSENTS EXCUSES : M. COLIN Patrice, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine,

ABSENTS : Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUMET Vincent

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 18 avril 2017 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

2017-32 : Mise à jour du tableau des effectifs :

Le maire rappelle la délibération n° 2017-29 du 18 avril 2017 créant un poste de rédacteur et présente le nouveau tableau des effectifs :

Cadre d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée Hebdomadaire	Observations
REDACTEURS TERRITORIAUX		
Rédacteur	1 poste à 35H	Secrétaire de mairie
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	0	Fonction de secrétaire de mairie
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1 Poste à 35 H	Temps Partiel 31H50
ADJOINTS TECHNIQUES		
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 Poste à 35 H	Service Technique
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	2 Postes à 35H	Service Technique
Adjoint Technique	3 Postes à 35 H 1 Poste à 27 H	1 Fonction d'ATSEM, 1 Service Technique, 1 cantinière 1 Aide-cantinière
ANIMATION		
Adjoint d'Animation	2 postes à 26 H 50	Périscolaire, Surveillance de cantine
MEDICO-SOCIAL		
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 27 H	
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 H	

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité ce tableau.

2017-33 : Réactualisation de la minoration du tarif des repas de cantine :

Mme BAVOUZET, 1^{ère} adjointe, informe le conseil municipal qu'il conviendrait de modifier la délibération 2017/28 et propose que le prix du repas soit minoré de 15% pour une famille de 3 enfants et plus fréquentant la cantine. Après délibération, le conseil municipal adopte cette modification.

2017-34 : Participation au Fonds d'aide aux Jeunes :

Après délibération le conseil municipal décide de participer financièrement au dispositif du Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2017, sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur notre territoire par le dernier recensement INSEE. Cette somme sera versée au compte du Département de l'Indre.

2017-35 : Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité sur la commune :

La maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956. Il donne connaissance au conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 et propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance due par Enedis pour les années 2012 à 2016 pour l'occupation du domaine public aux taux maximum prévu au décret visé-ci-dessus, en tenant compte des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours 2002 à 2015 soit pour : 2012 à 189 €, 2013 à 193 €, 2014 à 195 €, 2015 à 197 €, 2016 à 197 €.

Après délibération le conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, arrête le montant de la redevance de 2012 à 2016 due par Enedis, à la somme de 971 € et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

2017-36 : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité sur la commune pour 2017 :

Le maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance due par Enedis pour l'année 2017 pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé-ci-dessus en tenant compte des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2002 à 2016 soit 200 € pour 2017.

Après délibération, le conseil municipal adopte cette proposition et arrête le montant de la redevance 2017 due par Enedis, à la somme de 200 € et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

2017-37 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables :

Le maire indique au conseil municipal qu'après un état de poursuites par voie de saisie, le trésor public n'a pu recouvrer les sommes de : 23,20 € pour l'année 2009, 29,89 € pour l'année 2010, 38,29 € pour l'année 2011, 10,31 € pour l'année 2012, 1,00 € pour l'année 2013, 0,01 € pour l'année 2014 et 2,00 € pour l'année 2016. Après délibération le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de ces sommes.

2017-38 : Demande de subvention à la Région pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » :

Le maire fait part au conseil municipal de la demande d'aide financière à la Région dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » et présente les devis du matériel. Après délibération, le conseil municipal retient le devis du fournisseur Equip Jardin soit :

Désherbeur thermique :	2 291,67 € HT
Bineuse-sarceleuse :	716,67 € HT
Batterie :	1 408,33 € HT
Débroussailleuse :	850,00 € HT

Il charge le maire de solliciter la subvention à la Région de la manière suivante :

REGION	2 100,00 €
Fonds propres	3 166,67 €
TOTAL :	5 266,67 € HT

et de faire toutes les démarches nécessaires.

2017-40 : Augmentation de la participation de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) et diminution à l'Association Sportive Arthonnaise (ASA) :

Le maire informe le conseil municipal qu'après le vote du budget du SIVU, il s'avère que le montant inscrit au budget communal n'est pas conforme. Il convient d'augmenter le compte 65541 de 360 €. Il

indique également qu'une erreur de transcription s'est produite sur le montant de la subvention pour l'ASA. Il convient de diminuer le compte 6574 de 150 €.

Après délibération le conseil municipal accepte ces modifications.

2017-41 : Décisions Modificatives :

Le conseil accepte les décisions modificatives présentées.

II) INFORMATIONS DIVERSES :

Bulletin municipal : L'idée serait de faire une seule parution en janvier avec plus de pages.

Afin de comparer le prix de fabrication Mme Hauswald a demandé des devis à trois imprimeries. Il s'avère que notre prestataire actuel est le moins disant.

Un bulletin de 4 pages sera distribué courant juillet en expliquant le nouveau concept.

Site Internet : A noter que le site internet pourrait être ouvert à la fin de l'année. Une réunion est programmée le samedi 02 septembre 2017 à 9 h pour élaborer le canevas du site.

Site de la Tremblère : Le conseil municipal s'interroge sur l'avenir du site de la Tremblère.

Travaux épicerie : Ils débuteront semaine 25.

Le projet de bail est en cours de rédaction.

Projet éolien : M. Devolf fait part des conclusions de la commission d'enquête concernant le projet d'un parc éolien sur les communes de Bouesse et Buxières d'Aillac. La commission a émis un avis favorable par deux voix pour et une contre au projet de la société Jasmin.

Réseau téléphonique projet Free : Free recherche un terrain pour pouvoir installer une antenne. Cela permettrait de continuer le maillage du réseau sur la commune. Cependant la commune ne possède pas de terrain adapté à cette demande.

Prix Escapage : La commune alloue une somme de 160 € pour acquérir les livres du prix Escapage et financer l'intervenant.

Travaux à l'église : La société en charge de la réparation doit terminer les travaux semaine 24.

Intervention des Domaines (DGFIF) : La commune a demandé l'intervention du Services des Domaines pour procéder à l'évaluation de deux terrains :

- La parcelle n° AH0012 correspondant à la mare des Cassons
- Un espace vert à la Longerolle.

Le premier est susceptible d'être acheté le second d'être vendu.

Cimetière : La société Elabor est intervenue et a démarré l'état des lieux des concessions du cimetière.

Le Champ du Pont : La rétrocession est officiellement terminée.

Dates à retenir :

10 juin : Val 36 : Tournoi U7 et U9 suivi d'un feu d'artifice

17 juin : Fête au village « Animation de Rue »

22 juin : Passage du Petit Braquet : point de ravitaillement au complexe sportif

30 juin : Kermesse de l'école au complexe sportif

01 juillet : ASA journée champêtre

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au 05 septembre 2017 à 20 h.